



Les colons contre l'Empire

**Les contestations dans l'Amérique
franco-anglaise du XVII^e et du XVIII^e siècle**

Éric Roulet
(éd.)

**SHAKER
VERLAG**

Mise en page : Éric Roulet
Maquette de couverture : Corinne Rameau

La publication de cet ouvrage est financée par l'Unité de Recherche sur l'Histoire, les Langues, les Littératures et l'Interculturel (UR H.L.L.I., EA 4030),
Université Littoral Côte d'Opale
F-62321 Boulogne-sur-Mer Cedex

En couverture :

Représentation du feu terrible de New Yorck, gravure, 1776

Graveur HABERMANN, Franz Xaver (1721-1796)

Collection ENO, Amos F. (1836-1915)

The Miriam and Ira D. Wallach Division of Art, Prints and Photographs: Print Collection, The New York Public Library.

The New York Public Library Digital Collections. 1776

<https://digitalcollections.nypl.org/items/510d47e3-b9b0-a3d9-e040-e00a18064a99>

NYC_fire_1776 Franz Xaver Habermann – New York Public Library Digital Collection

Les colons contre l'Empire

Les contestations
dans l'Amérique franco-anglaise
du XVII^e et du XVIII^e siècle

Éric Roulet (éd.)

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.d-nb.de> abrufbar.

Informations bibliographiques de la Deutsche Nationalbibliothek

La Bibliothèque nationale allemande (Deutsche Nationalbibliothek, DNB) a répertorié cette publication : les détails concernant les données bibliographiques peuvent être consultés sur Internet : <http://dnb.d-nb.de>.

Copyright Shaker Verlag 2019

Alle Rechte, auch das des auszugsweisen Nachdruckes, der auszugsweisen oder vollständigen Wiedergabe, der Speicherung in Datenverarbeitungsanlagen und der Übersetzung, vorbehalten.

Tous droits réservés. En conséquence, toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, de même que tout transfert vers un support numérique et toute traduction, sont interdits sauf autorisation.

Printed in Germany

ISBN 978-3-8440-7022-4

Shaker Verlag GmbH • Am Langen Graben 15a • 52353 Düren

Telefon: 02421 / 99 0 11 - 0 • Telefax: 02421 / 99 0 11-9

Internet: www.shaker.de • E-Mail: info@shaker.de

INTRODUCTION

Éric ROULET

Les Français et les Anglais manifestent très tôt un grand intérêt pour les terres nouvelles, on ne dit pas encore le Nouveau Monde ou l'Amérique, découvertes par Christophe Colomb. Les rois d'Angleterre Henri VII et Henri VIII envoient ainsi les Cabot, père et fils, explorer l'Amérique du Nord, tandis que François I^{er}, après avoir soutenu le voyage de Giovanni Verrazzano le long des côtes du continent, appuie l'aventure canadienne de Jacques Cartier en 1534. Les premiers établissements français et anglais sont fondés sur le continent. Cependant, cela n'est pas une grande réussite. Charlesbourg-Royal, fondé par Cartier au Cap-Rouge, est bientôt abandonné, tout comme la colonie de Virginie sur la rivière Roanoke voulue par Walter Raleigh¹.

Mais ce n'est qu'au XVII^e siècle que la France et l'Angleterre affirment leurs ambitions coloniales. Il s'agit alors d'affronter l'Espagne sur son terrain, en portant la guerre au cœur même de son empire, dans l'espoir de ruiner son économie en capturant les convois d'or et d'argent américains qui sont la source de sa puissance, et de prendre sa part du nouveau continent. Les colonies participent à la gloire du roi et au rayonnement de sa puissance sur toutes les terres et toutes les mers. Pour cela les monarques appuient toutes les initiatives privées. Ils cèdent leurs prérogatives à des proches, les seigneurs-propriétaires, ou à des groupes d'investisseurs formant des compagnies qu'ils peuvent surveiller, voire contrôler. Ces compagnies sont nombreuses et

¹ Sur ces expéditions, voir R. LITALIEN, *Les explorateurs de l'Amérique du Nord (1492-1795)*, Québec, Septentrion, 1993.

touchent tous les espaces américains². Les Anglais et les Français reprennent pied en Amérique. En 1607, les premiers sont à nouveau en Virginie, et en 1608, les seconds fondent Québec. Dans les Petites Antilles, ils conquièrent de nombreuses îles. Ils se partagent Saint-Christophe en 1627. Les Anglais s'établissent en outre à Nevis, à la Barbade ; les Français à la Guadeloupe et la Martinique. Les uns et les autres regardent plus au nord vers les grandes îles espagnoles. Les Français s'installent à la Tortue et sur la côte nord d'Hispaniola. Les Anglais prennent la Jamaïque en 1655³.

Un nouveau monde américain franco-anglais naît à côté de celui hispano-portugais, constitué à la fin du XV^e siècle après la découverte de Christophe Colomb. Il se situe dans la continuité du mouvement d'appropriation du monde par les Européens et du transfert de leurs normes, mais il est différent car il s'ancre dans d'autres traditions et pratiques, et dans un siècle marqué par de nouvelles considérations politiques et religieuses. Les massacres et les déplacements des Amérindiens se poursuivent. La part de ces derniers dans la population du continent se réduit encore davantage, tout comme l'espace où ils peuvent vivre comme ils l'entendent.

Les établissements français et anglais en Amérique sont dans la dépendance de leurs métropoles respectives qu'ils doivent alimenter en produits « exotiques » afin de les enrichir. La doctrine mercantiliste domine alors la pensée économique. Les actes de navigation anglais (1651 et 1660) puis la politique des tarifs douaniers de Colbert (1664 et 1667) en sont les manifestations. Il faut préserver le marché national des étrangers. Le commerce est la raison d'être des établissements. Mais ils sont aussi des lieux de peuplement. Chacun y envoie ceux qu'il juge le plus à même de le satisfaire, en favorisant les bons catholiques, ou au contraire les minorités de tous ordres, dont on veut se défaire et qui espèrent de leur côté pouvoir se construire un meilleur avenir. Ainsi dans l'espace anglais, catholiques irlandais et anglais, quakers, puritains tentent l'aventure et la fondation d'un lieu pour eux. Mais qu'ils soient français ou anglais, les établissements sont fondés au nom du roi, et du seigneur-propriétaire ou de la compagnie.

Les structures de commandement et d'administration sont similaires à celles de la métropole. Elle inspire, elle commande. On trouve des gouverneurs, des assemblées, des intendants... Les lois et les ordonnances sont appliquées dans l'espace ultra-marin. La *common law* anglaise s'applique, comme la coutume de Paris qui domine dans le royaume de

² Nous renvoyons pour un examen de ces premières compagnies à notre ouvrage, *Les premières compagnies dans l'Atlantique 1600-1650, I*, Aachen, Shaker Verlag, 2015.

³ Les Espagnols reconnaissent la Jamaïque aux Anglais lors du traité de Madrid de 1670.

France. C'est un pan de la métropole qui est ainsi transposé, mais avec des nuances. Certaines dispositions sont particulières, sans toutefois générer un droit spécifique⁴. L'historien britannique Edward Bryan écrit ainsi en 1793 :

« La constitution des Indes occidentales anglaises est, presque à tous égards, conforme à la constitution de la mère-patrie. La balance des pouvoirs, qui divise la législature de la Grande-Bretagne en trois branches, est imitée par les colonies, dont les différents ordres sont composés d'un gouverneur, qui a une prérogative semblable à celle du roi, d'un conseil ou chambre haute, et d'un corps de représentants choisis par le peuple, qui ressemble à la Chambre des Communes d'Angleterre, mais dont les membres sont plus également et plus loyalement élus par leurs commettants »⁵.

Mais la vie coloniale est, elle, plus originale, et difficilement compréhensible par les métropolitains à des milliers de kilomètres de là. La fondation des établissements français et anglais d'Amérique repose généralement sur l'initiative de quelques particuliers. Ils gardent en mémoire cet esprit pionnier, pour ne pas dire aventurier. Par ailleurs, ils sont marqués par les conflits avec les Amérindiens et par les guerres avec l'Espagne et les puissances un temps alliées. Les sociétés coloniales sont le produit de ces histoires et de ces rencontres. Leur complexité et leur originalité ne s'arrêtent pas là. Leur mode de développement économique conduit à une très grande disparité des situations économiques et sociales. Les terres sont entre les mains de quelques grands propriétaires qui figurent une nouvelle aristocratie, et leur exploitation repose sur les engagés, puis sur les esclaves noirs. Les rapports sociaux dominés-dominants sont économiques et statutaires, puis se racialisent avec le développement de l'esclavage.

Les conditions de vie aux Amériques, en raison du climat et de la situation sanitaire des établissements, sont particulièrement rudes. La pression des Amérindiens accentue le sentiment d'insécurité des colons. Leur existence est bien précaire. Durant une bonne partie du XVII^e siècle, les populations dépendent des marchandises venant d'Europe qui tardent souvent à venir, ce qui compromet leur survie, alors qu'il leur est interdit, du moins officiellement, de commercer avec les nations voisines. Les famines sont fréquentes, et la mortalité importante.

Les sociétés coloniales connaissent des tensions qui conduisent à des formes diverses de contestation, plus ou moins violentes, plus ou moins étendues sociologiquement, géographiquement ou temporellement. Les

⁴ Il en va ainsi par exemple du Code noir en 1685 sur le commerce des esclaves.

⁵ E. BRYAN, *Histoire civile et commerciale des colonies anglaises dans les Indes occidentales* [1793]. Trad. de l'anglais, Paris, Dentu, 1801, p. 158.

sources historiques évoquent des soulèvements, des séditions, des rébellions, des révoltes, des révolutions⁶... Le vocabulaire est particulièrement riche. Il n'est pas toujours scrupuleux. Les mots sont interchangeables. Il en va de même en métropole. Ils dépendent de l'ampleur d'un mouvement et de la répression qui s'en est suivie, et bien souvent du point de vue de l'auteur qui les utilise⁷. Certains mouvements sont provoqués par une mesure jugée injuste et donc intolérable, elle provoque une réaction, puis les choses reviennent à la normale après quelques manifestations d'autorité et rappels à la loi. La crise est passée, jusqu'à la prochaine. D'autres en revanche sont beaucoup plus graves et ébranlent les établissements par des prises d'armes, des combats. Ils en perturbent durant un temps plus ou moins long tout le fonctionnement. Leurs racines ne sont pas forcément plus profondes, ni le mal plus vif, mais ils réussissent à fédérer des mécontentements. Ces mouvements peuvent être à l'initiative d'un seul, qui rassemble des partisans et agit pour ses intérêts, ou d'une bonne partie de la société. Certaines formes de contestation de l'ordre colonial sont moins violentes. Des pétitions, des protestations et des requêtes sont envoyées aux rois et aux ministres. Les motifs de plainte sont légion : mauvais agissements des agents de l'autorité, poids excessif des impôts et des taxes, manque de ravitaillement... Mais tout cela est-il bien original ? Ne voyons-nous pas les mêmes mouvements et les mêmes revendications en France et en Angleterre aux XVII^e et XVIII^e siècles ?⁸

Les seigneurs-propriétaires et les compagnies sont généralement désignés comme les responsables de leur vie misérable, et sont les cibles des contestataires. Et si la situation s'améliore avec le temps, le sentiment d'abandon, lui, demeure. De même qu'en métropole celui d'une insoumission chronique. Ces mouvements se nourrissent tous d'un sentiment profond de marginalisation, alors que les colons, estimant participer à un même ensemble

⁶ La liste des termes qui peut être employé à l'époque moderne pour qualifier tous ces mouvements est bien plus étendue : tumultes, troubles, turbulences, altérations, émeutes, « autant d'expressions plus ou moins pudiques employées en diverses langues par les contemporains pour qualifier les ruptures avec l'ordre établi au sein de sociétés dont le point commun était de partager le même souverain », A. HUGON, A. MERLE « Introduction », dans A. HUGON, A. MERLE (éds.), *Soulèvements, révoltes, révolutions dans l'empire des Habsbourg d'Espagne, XVI^e-XVII^e siècle*, Madrid, Casa de Velázquez, 2017, p. 1. Cette question des rébellions a fait l'objet de plusieurs programmes de recherches, principalement sur les pays européens mais touchant à la marge des empires coloniaux. Voir en particulier le récent programme ANR « Cultures des révoltes et des révolutions » (coord. Alain Hugon, 2014-2018).

⁷ Voir S. BIANCHI, *Présentation de la question*, dans *Des révoltes aux révolutions : Europe, Russie, Amérique (1770-1802). Essai d'interprétation*, Rennes, PUR, 2004, p. 9-18.

⁸ Jean Nicolas a comptabilisé plus de mille mouvements en France à l'époque moderne (J. NICOLAS, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale 1661-1789*, Paris, Seuil, 2002).

politique, revendiquent les mêmes droits. La révolution américaine de 1776 est l'ultime confrontation entre colons et métropole.

Il y a très tôt du ressentiment de la part des colons envers la métropole qui les y a envoyés en leur promettant parfois monts et merveilles. Les déconvenues sont grandes. D'autant que le souverain est loin et semble inaccessible, voire peu préoccupé par ses sujets d'outre-mer. D'ailleurs, aucun roi ne se rendra dans les terres d'Amérique durant les deux siècles de présence française et anglaise. Mais il est vrai aussi qu'à cette époque, les souverains se déplacent beaucoup moins qu'au siècle passé, ils ont fixé leur résidence, leur capitale, si ce n'est pour aller sur le champ de bataille pour suivre le mouvement de leurs armées.

Mais comment se faire obéir des territoires lointains et se faire respecter à des milliers de kilomètres de là ? Il faut sur place des hommes sûrs et fidèles :

« Il est évident qu'un pouvoir aussi étendu, plus illimité même que celui du roi d'Angleterre ne devrait être accordé qu'avec beaucoup de précaution mais c'est une vérité bien déplorable, que dans la nomination à une place de cette importance on ne considère pas invariablement le mérite de l'individu, et que l'esprit de parti fasse souvent envoyer dans ces régions des hommes qui ne sont recommandables que par leurs vices et leur ignorance pour réparer par les émoluments d'un gouvernement, la mine de leur fortune qu'ils ont dans leurs pays sacrifiée à la débauche et la dissipation »⁹.

Mais, malgré toutes les précautions et les bonnes résolutions prises dans la nomination des détenteurs du pouvoir local, ces derniers, qui ont d'immenses prérogatives et responsabilités, sont parfois tentés d'en user afin d'asseoir leur emprise sur les populations et de s'enrichir, quitte à exploiter les mécontentements nés des difficultés quotidiennes pour faciliter leurs manœuvres. Ils se comportent alors comme de nouveaux maîtres. Ils rompent parfois avec les autorités de tutelle. La rébellion et la sédition s'installent au sommet des établissements coloniaux. Mais leur autoritarisme peut aussi conduire à des tensions avec les colons qui se révoltent alors contre eux. Nombre de gouverneurs se sont montrés tyranniques dans leur administration¹⁰.

⁹ E. BRYAN, *Histoire civile et commerciale des colonies anglaises*, op. cit., p. 351-353.

¹⁰ Citons John Winthrop, gouverneur du Massachusetts (A. DELAHAYE, *Individu et Communauté dans la Nouvelle-Angleterre de John Winthrop*. Thèse de doctorat, université de Paris IV, 2003), William Berkeley, gouverneur de Virginie en 1641 (W. M. BILLINGS, *Sir William Berkeley and the Forging of Colonial Virginia*, Baton Rouge, 2010) ou bien Philippe de Longvilliers de Poincy, gouverneur français de Saint-Christophe (É. ROULET, *La Compagnie des îles de l'Amérique. Une entreprise coloniale au XVII^e siècle*, Rennes, PUR, 2017).

Introduction

Bien entendu, pour prévenir ces débordements et juguler ces excès, il est envisagé de doter les institutions de personnels responsables et compétents. Mais il y a loin des intentions aux réalisations. La compétence des agents de l'État est à relativiser. On veut ce qu'il y a de meilleur. Mais qui veut bien partir aux Amériques ? Les débuts de la colonisation visent surtout à satisfaire et à fixer quelques colons influents en leur donnant des charges. On peine à attirer des hommes compétents. Ainsi, dans les Petites Antilles françaises, les premiers juges sont des boulangers, des chirurgiens ou des brasseurs¹¹. D'ailleurs à ce propos, le juriste et membre du Conseil souverain de la Martinique P.-F.-R. Dessales dresse au XVIII^e siècle un portrait peu amène de la justice exercée dans les îles françaises :

« on sent assez l'insuffisance de cette justice, composée d'officiers de milice, dont la plupart ne savaient pas écrire ; présidée par un commandant militaire, dont les connaissances étaient toutes différentes de celle de l'étude des lois »¹².

Les États n'entendent pas voir ces territoires lointains leur échapper d'une quelconque façon. Ils en prennent, non sans difficulté, le contrôle quand ils tentent de leur échapper. Avec les armes s'il le faut. Les colonies qui soutiennent la cause du roi contre celle du Parlement lors des guerres civiles anglaises du XVII^e siècle, ont conduit ainsi à une reprise en main autoritaire. Les revendications des colons anglais des treize colonies d'Amérique du Nord provoquent une vive réaction du pouvoir. Mais les voix ne se taisent pas pour autant.

Les colons ne bénéficient pas d'une réputation très flatteuse. Les habitants des îles apparaissent aux yeux des métropolitains et des voyageurs portés à la sédition, jusqu'à devenir une de leurs caractéristiques. L'auteur de la *Relation de ce qui s'est passé dans les îles* écrit en 1671 :

« il est certain que les peuples de cette dernière île [la Martinique] dans les temps passés, ont eu beaucoup de penchant à l'inquiétude et à la brouillerie [...] ils offrent] de justes sujets de plaintes de leur peu de respect et de leur manque

¹¹ É. ROULET, « De l'exercice de la justice aux îles dans la première moitié du XVII^e siècle. Les premiers juges dans les Petites Antilles françaises et leurs pratiques », dans É. de MARI, É. WENZEL (éds.), *Adapter le droit et rendre la justice aux colonies. Thémis outre-mer, XVI^e-XIX^e siècle*, Dijon, EUD, 2015, p. 110-124.

¹² P.-F.-R. DESSALLES, *Annales du Conseil souverain de la Martinique* [1786]. Introduction, sources, bibliographie et notes de B. Vonglis, Paris, L'Harmattan, Paris, L'Harmattan, 1995, t. 1-1, p. 34.

d'obéissance »¹³.

Ce regard témoigne aussi d'une certaine forme de condescendance pour le peuple qui anime principalement ces mouvements. Le dominicain Jean-Baptiste Dutertre écrit ainsi en 1667 :

« Comme les peuples tachent toujours de profiter de la division de ceux qui leur commandent, il y eut quelques mutins qui se soulevèrent à la Guadeloupe, et y firent des assemblées secrètes, où ils résolurent de demander exemption de la garde ; et après avoir commis plusieurs insolences, ils excitèrent une sédition qui pensa ruiner les affaires du roi et de la Compagnie »¹⁴.

Pour nombre d'observateurs, ces séditions sapent l'autorité du roi et de ses représentants. Elles doivent être punies de la plus implacable des sanctions. Le crime de lèse-majesté est sur toutes les lèvres. La gravité des actions est clairement vue. La sentence doit être exemplaire.

Mais les colonies sont-elles plus insoumises que les vieilles provinces ? La contestation participe de la culture de l'époque moderne. Que l'on manifeste son désaccord aux Amériques, ne semble que le juste prolongement des pratiques européennes qui servent de matrice au monde colonial. En fait, il y a une mauvaise appréciation des choses de la part de la métropole, due en partie à la méconnaissance de la situation locale.

Le regard des contemporains est parfois bienveillant, le quotidien des colons est alors dépeint avec commisération, mais il n'échappe pas aux préjugés. La qualité des habitants – ce sont des hommes de peu – est pointée du doigt pour expliquer cette tendance à la sédition.

La distance apparaît comme un élément favorisant les séditions car loin du roi, les sujets s'émancipent ; « la distance de la résidence du gouverneur de la mère-patrie » explique qu'il se laisse quelquefois entraîner par l'influence de son autorité, écrit Edward Bryan¹⁵. Mais la distance explique-t-elle ces situations ?

Il est vrai que l'envoi de marchandises pour supporter les colons exige du

¹³ *Relation de ce qui s'est passé dans les îles et terre ferme de l'Amérique*, Paris, Gervais Clouzier, 1671, 1^{ère} partie, p. 12-13. Ce récit, sans nom d'auteur, est attribué à Joseph-Antoine Lefebvre de La Barre, lieutenant général du roi. Une autre relation anonyme, dite du gentilhomme écossais, souligne en 1665 que les habitants des îles sont très enclins à la rébellion et aux mutineries (*Relation des îles de l'Amérique écrite par un gentilhomme écossais*, dans *Corpus antillais*, t. 4, *Voyageurs anonymes*. Éd. de B. Grunberg, B. Roux, J. Grunberg, G. Pizzorusso, J. Hanry, E. Roulet, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 277).

¹⁴ J.-B. DUTERTRE, *Histoire générale des Antilles habitées par les François*, Paris, T. Jolly, 1667, t. 1, p. 315.

¹⁵ E. BRYAN, *Histoire civile et commerciale des colonies anglaises*, op. cit., p. 351-353.

Introduction

temps, souvent plusieurs mois. L'insécurité des routes maritimes, alors que les tensions entre les nations sont plus grandes et que les escadres et les corsaires parcourent l'Atlantique, fragilise les lignes de transmission et peut laisser l'impression d'un fil ténu entre les deux rives de l'océan. Les populations attendent toujours avec anxiété l'arrivée des navires apportant les vivres. Mais le trafic transatlantique s'intensifie rapidement, ce sont des centaines, des milliers de navires qui traversent l'océan chaque année, et une bonne organisation permet de composer avec les distances. Dans ce contexte que penser alors de la situation des Philippines espagnoles !

Les informations circulent finalement assez rapidement, on s'entend pour les moyens dont on dispose à cette époque. La nouvelle de l'exécution de Charles I^{er} d'Angleterre arrive tôt en Amérique et provoque le soulèvement des royalistes. La déclaration de la guerre à la Hollande par Louis XIV le 7 avril 1672 est enregistrée par le Conseil souverain de la Martinique le 20 juin 1672¹⁶. Un peu plus de deux mois plus tard. Le temps de la traversée de l'Atlantique. La rapidité de la transmission des ordres royaux est une question sensible car elle pose celle de la réactivité aux événements. Les situations évoluent rapidement, et les distances empêchent parfois d'avoir la réponse appropriée à la situation qui a entretemps évolué. Il est difficile de gérer des conflits à distance. Il faut avoir sur place des hommes capables et de confiance. Il arrive aussi que l'on envoie sur place spécialement des commissaires régler la situation.

La distance est assurément un facteur ou une cause de difficulté dans la gestion des établissements lointains. Mais elle n'explique pas tout. Elle invite surtout les autorités locales à faire preuve d'initiative afin de régler rapidement les problèmes. Ce qui renvoie à la question précédemment énoncée de la qualité et de la fidélité des hommes de pouvoir.

Tous les mouvements de contestation qui affectent les établissements français et anglais d'Amérique au XVII^e siècle et au XVIII^e siècle s'inscrivent et s'enracinent dans la vie coloniale. Ils interrogent colons, autorités locales et métropole, dans leur capacité de proposition et de dialogue. Ce tripartisme est intéressant à souligner, car il ne connaît pas d'équivalent en Europe, où les monarques s'affirment absolus. Les mouvements connaissent souvent les mêmes raisons qu'en Europe mais sont amplifiées par les distances et le sentiment d'isolement et d'abandon.

Les contestations de colons n'émanent que d'une partie, parfois minoritaire de la société coloniale. Elles portent des revendications qui sont rarement

¹⁶ P.-Fr.-R. DESSALLES, *Les Annales du Conseil souverain de la Martinique*, *op. cit.*, t. 1-1, 1995, p. 134.

partagées par tous. Mais ce ne sont pas les seuls mouvements agitant les colonies d'Amérique. Il y a des révoltes émanant des autres groupes dominés, Amérindiens et esclaves noirs, qui participent à ce questionnement sur les empires et leur capacité d'intégration d'éléments nouveaux et différents du référentiel européen¹⁷, mais elles ne feront pas l'objet ici d'analyses. Cependant, en quelques cas, les Amérindiens et les esclaves noirs participent à la contestation des colons, leurs demandes rejoignant la cohorte des plaintes. Il en est ainsi notamment lors de la révolution américaine. Les mécontentements s'associent. D'autres instrumentalisent une partie de la population soumise. Les colons blancs des Antilles françaises, et notamment de Saint-Domingue, n'hésitent pas à armer les esclaves quand ils contestent les décisions royales¹⁸.

Les colons qui contestent et revendiquent n'ont pas, ou rarement, de visées politiques. Ils n'agissent pas consciemment contre « l'Empire », compris comme l'espace politique sous l'autorité d'un même homme ou d'un même État, mais ils portent atteinte à son intégrité voire à son existence en déstabilisant des établissements peu assurés. Ils fragilisent l'autorité des monarques. En ce sens, ils peuvent figurer aux yeux des autorités métropolitaines une menace de l'intérieur. Les colons sont alors contre « l'Empire »¹⁹.

¹⁷ Ils ont bénéficié d'une abondante étude et d'une bibliographie est importante. Tous les ouvrages sur l'esclavage aux Amériques abordent la question des révoltes d'esclaves. Nelly Schmidt en donne une chronologie dans son livre *L'abolition de l'esclavage. Cinq siècles de combats, XVI^e-XX^e siècle*, Fayard, Paris, 2005. Elle figure sur le site du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage : <http://www.cnmhe.fr/spip.php?article116>. Sur les résistances des Amérindiens, la bibliographie est abondante, mais il n'existe pas de grande synthèse, les études se font souvent par espace géographique. Signalons tout de même : É. MARIENSTRAS, *La résistance indienne aux États-Unis*, Paris, Gallimard/Julliard, 1980 ; T. SAIGNES, « Les guerres indiennes dans l'Amérique pionnière : le dilemme de la résistance Chiriguano à la colonisation européenne, XVI^e-XX^e siècle », dans *Histoire, économie et société*, n°1, 1982, p. 77-103 ; M. T. HUERTA PRECIADO (éd.), *Rebeliones indígenas en el Noroeste de México en la época colonial*, Mexico, INAH, 1966 ; Á. BARRAL GOMEZ, *Rebeliones indígenas en la América española*, Madrid, Mapfre, 1992.

¹⁸ F. REGENT, *La France et ses esclaves. De la colonisation aux abolitions (1620-1848)*, Paris, Hachette, 2007 ; F. REGENT, « Armement des hommes de couleur et liberté aux Antilles : le cas de la Guadeloupe pendant l'Ancien Régime et la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, 348, 2007, p. 41-56 ; Ch. FROSTIN, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles* [1975], Rennes, PUR, 2008 ; B. GAINOT, *La révolution des esclaves : Haïti, 1763-1803*, Paris, Vendémiaire, 2017.

¹⁹ Peut-on, doit-on parler d'empire ? La question est continuellement débattue. Voir à ce sujet : J. TULARD (dir.), *Les empires occidentaux, de Rome à Berlin*, Paris, PUF, 1997 ; F. MADELINE, « L'empire et son espace. Héritages, organisations et pratiques », *Hypothèses*, 11, n°1, 2008, p. 213-225 ; J. BURBANK, F. COOPER, *Empires in World History. Power and*

Introduction

Les mouvements de contestation, depuis les pétitions jusqu'aux révoltes en passant par tous les types de séditions possibles et imaginables, ponctuent l'histoire coloniale des établissements français et anglais d'Amérique aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ils ont chacun une histoire. Mais en embrassant l'ensemble de la période coloniale est-il possible de dégager des séquences particulièrement denses ? Par ailleurs comment sont vus et compris ses mouvements par les métropoles et leurs voisins ?²⁰ Ce sont ces questions qui guideront ici notre réflexion.

the Politics of Difference, Princeton, Princeton University Press, 2010 ; « Empires. Introduction », *Monde(s)*, 2, n°2, 2012, p. 7-25.

²⁰ Il peut aussi être intéressant de regarder ce qui se passe dans les Amériques portugaise et espagnole à la même époque. Voir P. RAGON, « La répression des révoltes en Amérique espagnole », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 94-95, 2005 ; G. LOHMANN VILLENA, *Las ideas jurídico-políticas en la rebelión de Gonzalo Pizarro. La tramoya doctrinal del levantamiento contra las Leyes Nuevas en el Perú*, Valladolid, Publicaciones de la Universidad de Valladolid, 1977 ; G. SALINERO, « Rebeliones coloniales y gobierno de las Indias en la segunda mitad del siglo XVI », *Historia mexicana*, 64, n°3, 2015, p. 895-936.